

Mercure de France : journal
politique, littéraire et
dramatique / par une société
de gens de lettres

. Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1793-03-14.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

(N°. 73. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS, HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

JEUDI 14 MARS, l'an deuxieme de la République.

NOUVELLES POLITIQUES.

ESPAGNE. *De Madrid, le 25 février.*

On assure qu'il y a beaucoup de troubles dans la Catalogne; on les attribue en grande partie à la disette: le général Ricardos est parti pour cette province.

On continue à mettre beaucoup d'activité dans les préparatifs de guerre; mais si l'on éprouve des difficultés pour ceux de terre, les armemens de mer en présentent de bien plus grands encore à cause du manque de matelots: il faut aussi de l'argent, et l'on cherche à s'en faire prêter par le Portugal. — On n'employerá pas uniquement à fortifier Pampelune les 100 pieces de canon tirées de Barcelone; elles serviront aussi pour la défense de Jaca et de Sarragosse.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. *De Charles-Town, le 15 janvier.*

Le 21 du mois dernier la législature de cet état a renouvelé par une loi expresse la prohibition de l'importation des esclaves pendant l'espace de deux années, à commencer du premier de ce mois, jour de l'expiration du dernier acte prohibitif de ce commerce.

Indes Orientales. On apprend, ce que l'on avait prévu, qu'il s'élève entre la compagnie et ses alliés des différens dont Tippoo-Saïb pourrait bien profiter. Majee-Scindia, chef des Marattes, mécontents des Anglais, qu'il a mieux servi qu'ils ne le paient, du moins à ce qu'il prétend, est prêt à leur faire une guerre d'autant plus inquiétante, que la cavalerie de ces peuples est vraiment redoutable.

AUTRICHE. *De Vienne, le 23 février.*

On assure ici que la forteresse de Choczim, ainsi que le territoire environnant, ont été évacués par nos troupes, et remis à un bacha: si la chose est, nous sommes donc mieux qu'on ne le disait avec les Turcs, les Russes; et nos alliés ne sont donc pas non plus sur le point de rompre avec eux.

Indépendamment de l'artillerie nombreuse déjà en marche pour les armées du Rhin, il vient de partir trois nouveaux convois, l'un de cette capitale, l'autre d'Olmutz, et le troisième de Prague. Cette artillerie consiste en 60 pieces de 24,

Tome II.

Q *

100 pieces de 18, 20 mortiers de 100, et 40 de 50 livres de balles, qui seront servis par 20 compagnies de canonniers.

L'électeur de Saxe s'est décidé à fournir sept bataillons d'infanterie, dix escadrons de cavalerie, dont deux de hussards, quatre de carabiniers et quatre de chevaux légers, ainsi que deux cents canonniers, suivis d'un train d'artillerie. On a reçu à Vienne la nouvelle que toutes ces forces ont dû se mettre en marche le 10 de janvier, et qu'elles arriveront sur les bords du Rhin dans les derniers jours de mars. — Un courrier y a également apporté la nouvelle que l'électeur Palatin avait enfin acquiescé aux observations de l'empereur, et ordonné qu'on reçût dans sa forteresse de Manheim les troupes Autrichiennes. — Le prince de Wurtzbourg a, dit-on, donné 60 pieces de canon, dont plusieurs du plus gros calibre.

L'empereur vient d'appeler aux conférences relatives aux Pays-Bas Autrichiens le comte de Trautmansdorff, son ministre à Bruxelles ; c'est, à ce qu'on assure, d'après un changement fait au plan, pour recouvrer ces belles provinces dont la perte est bien sensible à l'Autriche. — Il est parti le 15 de ce mois une brigade d'ingénieurs et de sapeurs pour l'armée du Rhin, où l'on vient d'envoyer aussi un train d'artillerie, mais avec des frais si considérables qu'il serait impossible de soutenir long-temps une pareille guerre. Il en coûte 20 florins par quintal pour le transport jusqu'à Francfort.

Dès que le régiment des hussards de l'archiduc Léopold sera arrivé ici, où il est attendu incessamment, on l'enverra joindre l'armée du Rhin.

L'ambassadeur de Russie vient d'annoncer officiellement à notre cour qu'un traité de commerce était arrêté entre l'imperatrice et le roi Georges.

SUISE, du 10 février.

La république de Berne observe scrupuleusement les traités avec la France, témoin le fait suivant : M. Meunier, capitaine au 10^e. bataillon des volontaires du Jura, ayant appris que le nommé Fauvre, qui avait volé le quartier-maître, était arrêté à Berne sur le soupçon qu'il avait fait naître en cherchant à vendre des assignats à très-grande perte, s'est présenté, le 14 janvier, à M. Grandsautier avec une procuration de quartier-maître ; on lui a restitué sans difficulté 847 liv. en argent comptant et 1573 liv. en assignats. Le voleur dont il n'avait point demandé l'extradition a été banni de toute la Suisse.

F R A N C E.

Quoique le ministre de la guerre ait annoncé les avantages remportés par Biron sur les Piémontais et les Autrichiens, et la rentrée de l'escadre du contre-amiral Truguet, on ne sera pas fâché d'en connaître les détails par des lettres particulières.

Extrait d'une lettre écrite de Nice, du 1^{er}. mars.

Hier 28 février, les ennemis, au nombre de 8000, tant Autrichiens que Piémontais, s'aviserent d'attaquer la ville de Leveins, défendue par deux bataillons de volontaires. Les Français ne s'effrayent pas du nombre. Les deux bataillons ripostent vivement. L'ennemi, qui se sentait supérieur en nombre, s'obstine à l'attaque. La garnison de l'Escarenne survient; alors nous courons sur les agresseurs, qui se retirent à toute jambe; mais fallait-il qu'ils en fussent quitte à un aussi bon compte? La nouvelle de cette attaque parvient au général Biron: il part de Nice dans la nuit avec quelques bataillons et 14 canons. Nous nous joignons à lui; l'ennemi est repoussé jusques dans Saours; il voulut défendre le village Lentousque. Là se livre un combat qui dure huit heures. Le poste était important: notre artillerie, toujours admirablement servie, fait un ravage épouvantable, et nous entrons dans Lentousque, évacué et jonché de corps morts. Dans cette expédition, nous avons pris 14 canons de 4 et 4 obusiers. L'ennemi a eu 700 hommes tués. De notre côté, nous en comptons 40 et 200 blessés; cette victoire est très-importante. Nous sommes établis sur les hauteurs à une lieue de Saours.

Quatre mille miliciens placés dans une colline sont bloqués de toutes parts, et nous espérons d'en faire autant de prisonniers. J'oubliais de dire que dans l'affaire de Lentousque, nous avons fait 500 prisonniers Autrichiens. Pour les Piémontais, il n'est pas possible de les atteindre; ils ont des jambes de cerf.

Nous avons établi des mortiers et des canons sur des montagnes très élevées; tout le pays qui s'étend depuis ces montagnes jusqu'à Nice, n'est plus exposé aux incursions des barbets, et nos postes ne seront plus attaqués à l'improviste. Le général Biron a montré beaucoup d'habileté dans ces dispositions; il est merveilleusement secondé par le courage de son armée, et peut-être au premier jour jetterons-nous des bombes dans Saours.

JEROME JULIAN, volontaire dans le premier bataillon du district de Vaucluse.

Extrait d'une lettre écrite à bord du vaisseau le Scipion, de la rade de Toulon, le 2 mars.

L'expédition de Sardaigne est à recommencer; les vents l'avaient tellement contrariée, qu'elle n'a pas pu être formée avec cet ensemble qui devait en assurer le succès. La ville de Gagliari fut battue inutilement par mer, depuis le 24 janvier jusqu'au 29. Le contre-amiral Truguet fit cesser le feu à cette dernière époque, et il attendait que le convoi, pere

rant des troupes de débarquement, fût arrivé. Il n'arriva que successivement, et le vaisseau *le Commerce de Bordeaux*, qui avait 15 bâtimens sous son escorte, n'était pas encore arrivé, lorsque les volontaires impatients de combattre, multiplierent les instances auprès du contre-amiral Truguet pour faire la descente. Celui-ci leur exposa en vain combien il était inconcidéré de s'exposer avec un corps de troupes insuffisant, et qui ne pouvait qu'être augmenté sous quelques jours ; il se rendit enfin et ordonna la descente, elle s'opéra le 14 février : 4 vaisseaux et 2 bombardes furent placés devant la ville, 2 autres vaisseaux et 2 bombardes entre la ville et une petite montagne garnie de batteries, afin d'intercepter la communication de la ville avec la montagne ; un autre fut placé devant la tour de la ville pour la battre. 3 vaisseaux et 3 frégates furent employés pour protéger la descente. Dès 4 vaisseaux qui avaient reçu ordre de s'embosser devant la ville ; un seul, le *Thémistocle*, parvint à se placer à la portée du canon de 8 ; les 3 autres n'arriverent qu'à celle du canon de 36 : aussi tous leurs boulets tomberent-ils à la mer. Le *Thémistocle* fit seul feu avec avantage, aussi reçut-il tout celui de l'ennemi : toutes ses manœuvres furent brisées ; les boulets rouges avaient mis le feu à sa chambre de conseil : le capitaine fut blessé à la jambe, il ne ralentit pas pour cela son feu ; il ne se retira qu'à la nuit ; il mourut quatre jours après. Le vaisseau *le Patriote*, monté par Landois, se distingua aussi, placé à une portée de fusil de la batterie de la montagne ; il se battit pendant trois jours et trois nuits ; il mit à fin sa munition et celle de son voisin. Il eut 8 hommes blessés, dont plusieurs dangereusement. La frégate *la Junon* se battit à la même distance ; elle eut 7 blessés, du nombre desquels est le lieutenant-colonel de l'infanterie de la marine.

La descente eut lieu : le général Casa-Bianca la commandait : il avait 1,500 hommes de troupes de ligne, et 3,000 volontaires nationaux. Une autre descente devait être effectuée à une certaine distance, et à un signal convenu ; mais on apperçut dans l'isle le même signal, et on entendit ces mots transférés par un porte-voix : *Citoyens, venez à terre ; nous avons mis en fuite l'ennemi ; ça ira.* On se défit de cette invitation d'autant qu'on reconnut avec le porte-vue qu'elle était faite par des gens habilles en Sardes, et la seconde descente fut contre-mandée. Cependant, Casa-Bianca avait formé son camp à une demi-lieue de la ville, avec 15 pieces de canons et des mortiers. Le sort voulut qu'une folle terreur s'emparât de la troupe : le mot d'ordre fut méconnu, et les patrouilles se firent feu respectivement. Les troupes se crurent alors en force insuffisante, elles demanderent leur rembarquement, et quelques soldats prirent sans ordre la route de la mer. Casa-Bianca, dans cette triste situation fut obligé de se rembarquer sans avoir vu l'ennemi, et il eut beaucoup de peine à sauver son artillerie ; heu-

heureusement une bonne partie de son armée ne partagea pas la terreur de l'autre , et la troupe de ligne sur-tout tint une contenance assurée. Le second bataillon du district de Vaucluse , commandé par Lauriol , se comporta bien dans cette occasion.

L'armée étant revenue à bord des vaisseaux , Truguet ordonna qu'on ne distribuât aux lâches que du biscuit et de l'eau , et il fit donner du pain frais , du vin , et de la viande aux corps qui s'étaient bien montrés. Il mit ensuite à la voile pour Toulon.

Nous avons perdu dans cette occasion deux bâtimens , dont une tartane qui eut le malheur de se jeter à terre ; et qui fut brûlée par les Sardes , qui ont eu l'atroce précaution d'enchaîner auparavant l'équipage à fond de cale. L'autre bâtimen est le vaisseau de ligne le *Léopard* qui a échoué , l'équipage a été sauvé.

Un autre vaisseau de ligne avait échoué , mais il est parvenu à se remettre à flot. Deux frégates ont été forcées à couper leurs mâtures pour éviter d'être jettées sur la côte.

Les opérations de l'escadre Truguet qui est en mer depuis cinq mois se réduisent à avoir contribué à la réduction de Nice , incendié Oncille , pris la ville de Saint-Pierre et l'isle de Saint-Yago , et avoir exigé du roi de Naples la réparation de l'injure faite par son ministre Acton à la République Française.

On va s'occuper des préparatifs pour une nouvelle campagne. Les vaisseaux ont grand besoin de réparation.

COMMUNE DE PARIS , 12 mars.

Le général Santerre , dans son ordre du jour , prévient les citoyens qu'il est de leur plus grand intérêt de veiller à ce que la représentation nationale , qui leur est confiée comme un dépôt sacré , n'ait à se plaindre d'aucun outrage. Les départemens déjà prévenus contre Paris , ne manqueraient pas de faire éclater leur indignation , si jamais on attenait à la vie d'aucun député. L'intérêt de la République une , est donc de respecter dans la personne des représentans de la nation , la nation elle-même. Quelques malveillans voudraient porter le peuple à oublier ce qu'il se doit à lui-même ; mais qu'il se garde , dit le général , de les en croire : la France entière serait bientôt debout , pour tirer vengeance d'un pareil crime. Ces malveillans ont des signes auxquels ils se reconnaissent. Ils ont aux chapeaux un bouton où sont écrit ces mots : *Uni Vert* , surmonté d'une épée. Santerre finit par espérer que les citoyens de Paris , pour leurs propres intérêts , rétabliront entièrement le calme qui commence à renaître.

Sur la demande de secours faite par la femme d'un volontaire , Réal prend occasion d'observer qu'il est des sections

de Paris qui abondent en hommes et non en offrandes ; d'autres qui abondent en offrandes et non en hommes ; qu'il est juste que les sections pauvres participent à l'opulence de leurs voisines ; que Paris ne doit former qu'une même famille, pour qui la communauté d'avantages doit être établie comme celle des désavantages. Il propose , en conséquence , qu'on forme à la commune un bureau central où les sections déposeront leurs offrandes , pour en former une masse qui sera ensuite également répartie.

Sur les observations de Réal que les sections retiennent leurs armes au préjudice de la République , le conseil arrête qu'il sera rédigé une adresse pour inviter les sections à fournir leur contingent d'armes ainsi que d'hommes.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE GENSONNÉ.

Séance du mercredi 13 mars.

Un secrétaire a ouvert la séance en donnant lecture d'une lettre des commissaires de la Convention dans la Belgique. Pour éviter la fureur et les vengeances des Prussiens , les administrateurs de Liége se sont évadés lorsque les armées ennemis sont entrées dans cette ville. Ces administrateurs patriotes se trouvent sans ressource. Les commissaires demandent qu'il leur soit accordé un secours en argent. L'Assemblée a mis 50 mille livres à la disposition du ministre de l'intérieur pour les faire passer aux généraux , qui les distribueront aux membres des administrations de Liége. — On a entendu parler d'une certaine proclamation du ci-devant Monsieur , se disant régent du royaume de France. Cette proclamation a été envoyée à d'Harambure , commandant à Bitche , pour la faire insérer dans les registres de la municipalité , et cet officier a rempli le but du soi-disant régent. Les commissaires dans les départemens du Rhin ont suspendu d'Harambure. La Convention a cru devoir le punir plus sévèrement , et a prononcé contre lui le décret d'accusation.

Le contre-amiral Truguet a envoyé des nouvelles affligeantes sur-tout pour les soldats de la République zélés pour la discipline. Les marins de la flotte que commande Truguet se sont vus lâchement abandonnés par les soldats de bord au moment de tenter l'expédition de la Sardaigne. Une querelle s'est élevée entre eux et ils se sont fusillés. — L'Assemblée a renvoyé cette lettre aux comités de la guerre et de la marine.

Le ministre de la marine a annoncé à la Convention que le pavillon tricolor flotait dans les isles du Vent ; que les rebelles étaient soumis ; cette heureuse nouvelle a été suivie

d'une autre ; c'était l'annonce du vœu des habitans de la Rauracie pour leur réunion à la France. — A la lecture du procès-verbal de la séance d'hier, un membre a demandé que le discours d'Isnard fut imprimé et envoyé aux départemens.

— L'évêque du Cantal, Thibaut a fortement appuyé l'impression demandée, il a soutenu qu'il importait que ce discours fut connu des départemens, parce qu'ils leur montreraient quel respect l'on a pour la Convention, quels moyens on emploie pour l'influencer, quelles suggestions on met dans l'esprit du peuple pour l'égarer, et enfin pour lui apprendre quel projet avait été formé de dissoudre la Convention.

— Thuriot s'est opposé à l'impression du discours d'Isnard, parce qu'il contenait plusieurs choses qui n'étaient pas exactes et qui pourraient induire les départemens en erreur.

Vergniaux a demandé la parole pour faire part de quelques faits relatifs à la conspiration tramée contre la Convention. Il a examiné d'abord quelle était la nature du mouvement qu'on avait inspiré au peuple ; depuis quelque tems, on ne cessait de l'exhorter au meurtre, au pillage, et on obtenait par ces exhortations des brevets de civisme, tandis que ceux qui lui prêchaient le respect pour la loi, étaient traités d'en dormeurs et de conspirateurs. Vergniaux a dit qu'on n'avait pillé les épiciers, que parce que le pillage avait été traité d'acte civique dans plusieurs discours, que parce que les assassins de Simoneau, les auteurs des mouvemens relatifs aux subsistances avaient obtenu une amnistie ; il a dit ensuite qu'on avait cherché à égarer le peuple sur le vrai sens de la liberté, à diviser la Convention en taxant de royalistes ceux qui avaient cru l'appel au peuple nécessaire pour le salut de la République ; qu'on avait dénoncé les généraux, les ministres, afin de bouleverser la République entiere, et de concentrer tous les pouvoirs dans une seule main.

Vergniaux passe aux faits qui prouvent l'existence de la conspiration. Il a rapporté que le 9, dans les tribunes des Jacobins, on se concerta pour que le lendemain, dans les tribunes de la Convention, il n'y eût que des hommes, afin d'exécuter une expédition qu'on avait à y faire, que la tête de Beurnonville, de Pétion et de plusieurs membres de la Convention étaient demandées à grands cris ; que dans la nuit du 9 au 10, on avait brisé les presses de plusieurs journalistes ; que la section des Quatre Nations avait arrêté que le département de Paris, étant membre du souverain, exercerait provisoirement la souveraineté, et que les électeurs de Paris seroient convoqués pour remplacer les membres de la Convention qui n'avaient pas la confiance du peuple. Vergniaux a rapporté que la section Poissonniere avait adhéré, hier soir, à la réponse du président de cette section, que la Convention avait si hautement improuvée ; que dans la nuit du 9 au 10, des hommes armés s'étaient rassemblés aux

Champs-Elysées pour se porter de là à la Convention , etc. C'est la surveillance du conseil exécutif , du maire et du commandant général , les fédérés Bretons et le bon esprit des sections qui ont fait échouer le complot.

Vergniaux prouve ensuite par des faits qu'il articule , et par des conjectures et des probabilités , l'existence d'un comité d'insurrection ; il désigne trois membres de ce comité , les nommés Fournier , Deffieux et Lageodouski. Il termine en invitant la Convention à sortir de l'apathie où elle est , à prendre cette attitude fière et imposante qui peut seule la sauver , à montrer du courage et , à écarter d'elle cette faiblesse qui l'a mise à deux doigts de sa perte. Il a demandé 1^o. que le conseil exécutif fût tenu de donner les renseignemens qu'il a sur l'existence du comité d'insurrection ; 2^o. que Fournier , Deffieux et Lageodouski fussent mis en état d'arrestation ; 3^o. que les registres des sections et les ordres donnés par le commandant général dans les journées du 9 et du 10 fussent apportés , et enfin qu'il fût fait une adresse au peuple pour l'éclairer.

Marat a obtenu la parole après Vergniaux ; il a exposé que jamais il n'avait fait plus d'efforts pour maintenir la paix dans Paris ; que les jours passés , il a parcouru diverses sections , et a invité tous les citoyens à l'union et à la tranquillité ; il a terminé , comme Vergniaux , en engageant tous les membres de la Convention à se réunir d'opinion et de sentimens pour sauver la chose publique. Le président de la Convention a interrompu la discussion pour donner lecture d'une lettre qui a amené de très - longs débats ; c'est un citoyen nommé Jourdain qui écrivait qu'une troupe d'assassins devaient demander à défiler dans l'Assemblée , et profiter de ce moment pour assassiner plusieurs membres de la Convention. Cette lettre a été le sujet de diverses inculpations dirigées , soit contre le président , soit contre des membres de la Convention. Un décret portant invitation au citoyen Jourdain de se présenter pour dénoncer les faits à sa connaissance , a terminé tous les débats.

On en est revenu au discours de Vergniaux ; l'Assemblée en a décrété l'impression ; mais bientôt on a fait observer que Vergniaux n'avait pas écrit son discours , et qu'il y aurait de grands inconvénients à ordonner l'impression d'un discours qui n'est pas déposé sur le bureau , mais qu'on peut écrire à sa guise dans son cabinet.

Vergniaux appuie ces observations , et le décret est rapporté. — Un autre incident a jeté le trouble dans l'Assemblée. Guadet occupait le fauteuil. Julien a demandé , le règlement à la main , que Dubois-Crancé , dernier ex-président , le remplaceât. Sitôt que la proposition a été faite , les membres siégeant dans l'extrême gauche , ont demandé à grands cris l'exécution du règlement. Dubois-Crancé s'est présenté au fauteuil. Guadet voulait parler ; les rumeurs continues l'en ont empêché. Gensonné a appaisé le tumulte en prenant lui-même le fauteuil. (La suite à demain.)